

### DÉCEMBRE 2010

#### Pages 2-8

##### ACTUALITÉS DU MONDE

**Congrès du PGE**  
les nouveaux défis  
de la gauche européenne

**Chypre**  
Congrès de l'AKEL

**Palestine**  
Obama et le Moyen-Orient :  
itinéraire d'un désastre...

**Haïti**  
pour un avenir  
de développement et démocratie

**Corées**  
bombardement  
de l'île de Yeonpyeong

**Sommet de Cancun**  
Convention internationale  
sur le climat

#### Pages 9-10

##### FOCUS

Le ministère  
des Affaires étrangères

#### Page 11

##### ACTIVITÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES

#### Pages 12-15

**REGARD** sur  
ONU, multilatéralisme  
et droit international

## LE TEMPS DES SANCTIONS...

L'administration américaine a déclaré forfait. Obama ne demandera plus à Netanyahu de geler pour quelques mois la colonisation en Palestine. En faisant ce choix, le président américain conforte en Israël le gouvernement qui est certainement un des plus réactionnaires dont ce pays ait pu se doter dans son histoire. Il met les Palestiniens dans une situation des plus difficiles.

Il est légitime de se demander maintenant quelle sera la suite. Les États-Unis assurent qu'ils ne se désengageront pas, mais qu'ils changent de stratégie... En vérité, Obama tire les conséquences intérieures de sa défaite aux élections de mi-mandat. Une défaite qui l'oblige à davantage encore de reculs et de compromis avec les Républicains. Le renoncement américain, cependant, n'illustre pas seulement la faiblesse de l'exécutif aux États-Unis. Il aggrave la crise israélo-palestinienne et l'impasse dramatique actuelle dans le conflit du Proche-Orient.

Jusqu'ici, il était convenu (si l'on peut dire...) que ce conflit est d'abord une affaire réservée aux États-Unis. Les Européens se sont effectivement contentés de suivre Washington en s'abstenant soigneusement d'agir. Aujourd'hui, une simple vérité éclate : il ne peut y avoir de solution digne de ce nom à la question de Palestine tant qu'on fera semblant de croire que B. Netanyahu et ses partenaires gouvernementaux de droite, d'extrême droite et du parti travailliste en souhaitent vraiment une. Leur choix, en effet, n'est pas celui d'un règlement, mais celui de la colonisation accélérée, du blocus de Gaza, de l'isolement des Palestiniens dans des enclaves séparées, de la force militaire brutale pour les dissuader de toute résistance et pour chercher ainsi à briser dans la durée tout espoir d'indépendance. C'est une stratégie.

Face à cette situation, deux attitudes sont possibles. Soit on affirme que l'impasse a pour cause la volonté d'arrêter la colonisation. Il faudrait donc parler d'autre chose et « contourner » cet obstacle, au grand bénéfice des dirigeants israéliens et de leur stratégie. Soit on considère que l'impasse vient précisément de la poursuite de la colonisation pour en tirer toutes les conséquences. C'est ce que les Européens doivent faire en s'engageant concrètement pour la seule véritable issue possible : l'édification d'un État palestinien indépendant dans les frontières d'avant juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ce qui implique notamment le démantèlement des colonies.

Il faut à la France et à ses partenaires de l'UE un peu plus de courage et de détermination qu'ils n'en ont manifesté jusqu'ici. Des décisions cruciales doivent vraiment être prises pour une initiative européenne, dans le cadre de l'ONU, sur la base des résolutions du Conseil de Sécurité. Les dirigeants israéliens doivent être contraints d'appliquer ces résolutions. À défaut, les pays de l'UE se devront de respecter la résolution votée par le Parlement européen en avril 2002 qui demande la suspension de l'accord UE/Israël : le temps des sanctions est venu (depuis longtemps d'ailleurs...).

**Jacques Fath**

responsable des Relations internationales



calendrier

- Rencontre publique avec les acteurs de la solidarité avec Haïti, au siège du PCF, Espace Niemeyer le 13 janvier à 18h30
- Colloque sur sécurité, défense, désarmement, OTAN et guerre d'Afghanistan, sous la présidence de la sénatrice Michelle Demessine, au Sénat (salle Monnerville) le 31 janvier 2011 de 9h à 13h (inscription obligatoire auprès de M. Aymeric Duvoisin : [aymeric.duvoisin@gmail.com](mailto:aymeric.duvoisin@gmail.com))
- Soirée publique de solidarité et de soutien aux luttes des femmes iraniennes pour leurs droits et la liberté organisée par les Relations internationales et la commission Droits des femmes/féminisme du PCF avec des associations iraniennes, au siège du PCF, Espace Niemeyer, le 4 février 2011 à 18h30
- Participation du PCF au Forum social mondial de Dakar, du 6 au 11 février 2011

## Les nouveaux défis de la gauche européenne

Le 3ème congrès du jeune Parti de la gauche européenne (PGE), réuni à Paris début décembre, s'est tenu dans un moment historique, un moment clé pour l'avenir de l'Europe. Face à une situation alarmante, au développement d'une crise d'une ampleur telle qu'elle redistribue toutes les cartes et ouvre tous les possibles, pour des avancées réelles ou de terribles régressions, les décisions prises par les 27 partis membres et les 10 partis observateurs du PGE peuvent permettre à la gauche européenne d'entrer dans une nouvelle phase de son développement.

Comment ?

Par un travail plus collégial et collectif. Les échanges tout au long du congrès ont permis de mesurer, au-delà des diversités des situations, des traditions, des cultures politiques, la force des convergences d'analyses sur la nature de la crise, sur l'urgence d'engager ensemble des actions pour la résistance et l'alternative. Entouré des quatre nouveaux vice-présidents, membres de Synaspismos de Grèce, de la Gauche unie et du Parti communiste d'Espagne, du Bloc de gauche du Portugal, du Parti des communistes de Moldavie et d'un trésorier de Die Linke d'Allemagne, les derniers mots du discours de clôture de Pierre Laurent, élu président du PGE, ont été un encouragement pour favoriser l'implication des adhérent-e-s de chaque parti.

Alors que le PGE pourrait passer beaucoup (trop ?) de temps à parler de son fonctionnement, de sa vie interne, il a été décidé de prioriser l'action. L'initiative citoyenne proposée par Francis Wurtz est sans équivalent à ce jour. Nous allons être les premiers à utiliser cette disposition prévue par le traité de Lisbonne et dont les modalités seront précisées d'ici la fin de l'année.

Cette campagne politique, animée par le PGE, argumentée, est en prise directe avec l'actualité européenne. Dans le prolongement des grandes mobilisations populaires dans de très nombreux pays de l'Union européenne, elle vise à favoriser une dynamique citoyenne contre les marchés financiers, les plans d'hyper-austérité et la mise sous tutelle des parlements et des budgets nationaux. Nous portons le débat là où cela fait le plus mal : le financement d'un fonds européen de développement social par la taxation des mouvements de capitaux et un nouveau rôle de la BCE.

Il fut aussi question de l'importance des combats pour les libertés, contre les xénophobies. Comme en



## GAUCHE européenne

Hongrie où, sans que l'Union européenne et les États membres n'y trouvent rien à redire, un régime d'ultra-droite, nostalgique des heures les plus sombres de notre histoire, puise dans tous les registres du populisme.

L'égalité des genres a été très présente, nous devons en faire un axe essentiel, permanent, visible des actions de la gauche européenne. C'est un enjeu essentiel de la lutte pour l'émancipation et l'élimination des dominations.

Les délégués du PGE ont exprimé leur détermination à agir pour la résolution des conflits et le respect des droits des peuples dans l'intérêt des peuples : Sahara occidental, Palestine, Chypre où nous soutenons le combat de nos camarades de l'AKEL pour une réunification en une fédération bi-zonale et bi-communautaire sur la base des résolutions de l'ONU.

Au cours des derniers mois, des mobilisations exceptionnelles ont exprimé le besoin de justice, de démocratie et de dignité. Mais nous mesurons dans le même temps, la frustration causée par l'absence de perspectives crédibles d'un vrai changement à gauche.

L'union européenne est aujourd'hui placée devant ce défi stratégique : soit risquer la décomposition, soit accepter sa transformation. Avec l'initiative citoyenne, nous engageons ensemble, avec l'ambition d'une mobilisation de masse au plan européen et dans chacun de nos pays, en lien avec les luttes, la plus grande campagne politique d'action jamais décidée par le Parti de la gauche européenne. Un comité national d'animation de la campagne est en cours de constitution, un bulletin d'information et des initiatives de formation seront proposés dès janvier 2011. Nous proposerons une campagne en lien avec l'actualité européenne et nationale, une campagne d'éducation populaire, une campagne capable de faire converger les différents fronts de lutte.

Face aux urgences sociales et politiques, pour faire exister et se développer une voie d'alternative politique de gauche dans l'Union européenne, le Parti de la gauche européenne a décidé d'une belle feuille de route. À toutes et tous, bonne campagne européenne.

Olivier Dartigolles  
responsable Europe

## Chypre

### Congrès de l'AKEL

Le 21<sup>ème</sup> Congrès du Parti progressiste du peuple travailleur de Chypre (AKEL) s'est tenu du 25 au 28 novembre à Nicosie. Un millier de délégués y étaient représentés, de même que plus d'une soixantaine de délégations internationales<sup>1</sup>. Le Congrès a été un événement important pour Chypre. AKEL, avec plus de 31% des voix aux dernières élections, est la principale force politique du pays. Elle est la force motrice du gouvernement et son principal responsable, Demetris Christofias, est devenu président de la République en 2008.

Le Congrès a mis en évidence plusieurs questions importantes qui sont autant d'enjeux cruciaux pour le pays.

Tout d'abord l'engagement renouvelé d'AKEL pour contribuer à trouver une juste solution à la partition de l'île, dont 37% du territoire est occupé par la Turquie depuis 1974. AKEL a réaffirmé sa position constante pour une solution basée sur un État fédéral, bizonal et bicommunal, respectant les droits politiques des deux communautés gréco et turco chypriotes. Un seul État, une seule souveraineté, une seule personnalité internationale et une seule citoyenneté, comme le stipulent les résolutions des Nations unies. Une telle solution s'est compliquée depuis l'élection – dans la partie du territoire occupée – d'un représentant de la communauté turco-chypriote, plus enclin à suivre les pressions de la Turquie pour une partition de l'île en deux États.

AKEL s'est montrée ouverte à lutter pour une solution pacifique, basée sur les lois internationales et ayant pour but, selon les termes employés par Andros Kyprianou, le secrétaire général d'AKEL, réélu par le Congrès, de faire de l'État chypriote « un pont de paix avec les peuples de la région de l'Est méditerranéen ».<sup>2</sup>

Lors de la Conférence internationale ouvrant le Congrès, Andros Kyprianou a souligné également les pressions qui s'exercent sur le pays pour qu'il s'inscrive dans les politiques définies par l'UE en partenariat actif avec l'OTAN et redéfinies dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN approuvé à Lisbonne en novembre 2010 (politiques abusivement qualifiées de « partenariats de paix » dans lesquels on tente d'engager les États de l'UE non membres de l'OTAN). AKEL se prononce contre cette militarisation, de plus en plus institutionnalisée de l'UE et pour la dissolution



de l'OTAN, la fermeture de ses bases militaires ainsi que pour un désarmement nucléaire généralisé. Ce sont d'ailleurs ces mêmes questions qui ont marqué pour l'essentiel les interventions des délégations étrangères lors de la Conférence internationale ayant précédé le Congrès, sur le thème du combat des forces de la gauche et des peuples pour la paix et la sécurité, contre l'ordre impérialiste.

Au plan de la politique intérieure, le Congrès a mis en évidence, dans un contexte international et européen très défavorable, les résultats positifs de la politique du gouvernement qui, à contre-courant des autres pays européens, fait face aux conséquences à la crise du système capitaliste avec des mesures visant à défendre les intérêts du peuple chypriote (défense de l'emploi et des services publics, lutte contre la pauvreté) face aux pressions exercées par l'UE et le FMI (33% d'augmentation des dépenses sociales à Chypre alors que partout ailleurs en Europe, c'est le rouleau compresseur des politiques d'austérité).

Néanmoins, cette politique courageuse des autorités chypriotes et d'AKEL se heurte à une offensive des forces conservatrices et des forces ultra-nationalistes qui défendent leurs intérêts économiques et n'ont jamais vraiment accepté une juste solution au problème chypriote. Les élections législatives de mai 2011 seront de ce point de vue déterminantes pour AKEL et les forces progressistes chypriotes. Comme le Congrès l'a en effet souligné, aucune avancée significative sur le plan économique et social ne pourra être garantie sans un juste règlement de la question chypriote.

De même, avec la présidence de l'UE au deuxième semestre 2012, Chypre sera confrontée au défi de faire prévaloir ses priorités pour des politiques sociales et de paix, en Europe, qui demandent que l'UE rompe avec les politiques actuelles de régression sociale et d'alignement atlantiste.

José Cordon

responsable Europe des Relations internationales

1. Le PCF y était représenté par Jacques Fath, responsable des Relations internationales, qui a participé à la conférence internationale, et par Jean-François Gau, membre de la direction du PGE.

2. Pour AKEL, une Conférence internationale pourrait être organisée lorsque les deux parties gréco et turco chypriotes auraient commencé à se mettre d'accord sur le point fondamental de la définition de l'État chypriote. Cette Conférence prendrait également en compte les aspects internationaux du problème et réunirait en plus des pays directement impliqués et la présence à part entière de la République de Chypre, les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU et l'Union européenne.

## Palestine

### Obama et le Moyen-Orient : itinéraire d'un désastre...

À grand renfort de matraquage médiatique, nul n'a pu échapper, au lendemain de l'élection de Barack Obama à la Maison blanche, aux promesses d'une paix durable au Moyen-Orient. Pourtant, depuis cet élan général d'optimisme, force est de constater que la situation dans cette zone du monde ne cesse de se dégrader.

Au milieu de ce mois de décembre, l'administration américaine a annoncé, rien de moins, que l'abandon de la question du gel de la colonisation israélienne comme condition d'un règlement final !

Ainsi, Obama rejoint le cortège des personnalités qui se sont cassé les dents sur « le mur israélien ». Les États-Unis avaient pourtant formulé une série d'offres à Israël pour le convaincre de prolonger de trois mois



ce moratoire, dont la livraison de 20 chasseurs F-35 d'une valeur globale de trois milliards de dollars. Le secret espoir de Washington était qu'en 90 jours les deux parties feraient assez de progrès sur la question des frontières de la future Palestine pour rendre la question des colonies secondaire ! Mais c'était sans compter l'arrogance israélienne.

Washington, à défaut d'annoncer un échec, va donc se concentrer « sur les problèmes centraux du conflit ». Mais si la colonisation n'est plus un problème central, de quoi les États-Unis vont-ils discuter à l'avenir ? Des frontières ? Du statut de Jérusalem ? Du droit international ? Du droit au retour ? Aucun de ces problèmes ne peut se traiter indépendamment de la question des colonies et de la judaïsation des territoires occupés. Que vaudrait un accord de paix dans ces conditions, que vaut la paix sans justice ?

Sans doute Washington aura préféré, à la paix et la justice, la satisfaction de ses intérêts : la division du Moyen-Orient et l'encouragement d'une radicalité de tous bords. Netanyahu a désormais les mains libres puisque même les États-Unis renoncent à montrer que faire obstruction aux efforts de paix peut avoir des conséquences. Si les Américains se plient aux exigences de Netanyahu, c'est parce qu'Israël est redevenu une carte essentielle dans leur politique moyen-orientale. L'Iran, l'Afghanistan, l'Irak, le terrorisme, le pétrole sont autant de raisons qui font d'Israël un atout pour les États-Unis. Que vaut le sort de quelques Palestiniens face à la mécanique géopolitique ?

Peut-être est-il temps pour l'Union européenne de prendre la mesure de ses responsabilités en reconnaissant un État de Palestine dans ses frontières de 1967. Invoquer le droit international sans se donner les moyens de la réalité d'une telle politique ne fera qu'accroître l'écroulement de la construction européenne déjà affaiblie par la crise et subordonnée aux contraintes économiques.

Les dirigeants de ce monde ne doivent pas oublier que si la justice et l'état de droit coûtent cher, ils séparent sans doute l'humanité de la barbarie...

Yann Leroy

collaborateur des *Relations internationales*

## hommage à André Prenant

André Prenant nous a quitté le 25 novembre.

Pierre Laurent, secrétaire national de notre parti, lui a rendu hommage le 11 décembre à l'occasion du 90ème anniversaire du PCF, en soulignant qu'André avait contribué de manière décisive à ce que le PCF « s'empare du fait colonial et s'engage de manière nette aux côtés du mouvement de libération nationale en Algérie ».

André a travaillé avec les *Relations internationales* de notre parti. Il a pris en particulier une part importante dans les grandes initiatives que nous avons organisées pour la solidarité avec le peuple algérien, pour la coopération franco-algérienne, par deux fois dans les années 90, puis, avec le groupe de travail *Le PCF et la Guerre d'Algérie*, en 2004 pour l'anniversaire du 1er novembre 1954 et en 2005 pour une initiative politique nationale sur les massacres du 8 mai 1945 en Algérie.

JF

## Haïti

### Pour un avenir de développement et de démocratie

La dimension prise par les conséquences du tremblement de terre du 12 janvier dernier et celles des autres catastrophes naturelles qui se sont abattues sur Haïti ces dernières années sont le résultat d'une situation qui dure depuis des siècles.



Ce pays des Caraïbes est l'objet des convoitises des puissances depuis sa découverte. D'abord occupé par l'Espagne qui exploite son or, puis par la France qui, en échange de la reconnaissance de son indépendance, lui a imposé une indemnisation équivalant à 20 milliards d'euros actuels pour dédommager les colons esclavagistes. Puis ce sont les États-Unis, qui portent un intérêt géostratégique sur les Caraïbes, qui ont occupé l'île entre 1915 et 1934. Les deux puissances ont soutenu la dictature des Duvalier et, en 1991, Washington soutient le coup d'État contre Bertrand Aristide avant de le ramener au pouvoir en 1994. En 2001, les troupes étasuniennes ont à nouveau occupé le pays profitant de la révolte populaire contre le gouvernement de Bertrand Aristide.

Cette longue histoire d'interventions, pillage, dictatures et sous-développement a laissé une économie dépendante, avec un État faible et corrompu incapable d'assurer l'accès aux services publics essentiels : 85% de la population vit exclue de l'accès à la santé, l'éducation, l'eau potable, au logement... 80% de l'enseignement est privé.

Des politiques économiques dictées par les États-Unis et la Banque mondiale ont favorisé la mise en concurrence des productions locales d'aliments, notamment le riz. Haïti est passé de l'autosuffisance à la dépendance alimentaire favorisant l'exode rural vers les villes et l'émigration vers l'étranger.

Le tremblement de terre de janvier 2010, après les effets des cyclones de 2008, a laissé la population dans une situation désespérée : 250 000 morts, plus de 105 000 logements et 1 300 écoles et universités détruits ainsi que le Palais présidentiel, des ministères et autres édifices publics. Depuis, 400 000 familles vivent dans la précarité la plus absolue. « *En trente secondes Haïti a perdu 60% de son PIB* », a affirmé le Premier ministre Jean-Max Bellerive.

À cette catastrophe vient s'ajouter maintenant l'épidémie de choléra qui a déjà fait 2 000 morts et a contaminé au moins 70 mille personnes.

Sur le terrain depuis 15 ans, des centaines d'ONG apportent leur savoir-faire dans des conditions aggra-

vées par le tremblement de terre. Face à l'urgence, des aides considérables ont été annoncées par les membres de la Conférence des pays donateurs, mais seulement une partie a été mise à disposition. Les résultats obtenus, malgré le déploiement des moyens, sont limités.

La faiblesse de l'État rend difficile l'articulation avec l'action des ONG qui remplissent des fonctions incombant en principe au gouvernement. Cette articulation devrait permettre une vision d'ensemble et de long terme qui dépasse l'action d'urgence, nécessaire et utile sans doute, et qui jette les bases d'un développement durable.

Paradoxalement, l'aide internationale perpétue une présence extérieure qui conditionne en bonne partie les politiques à suivre. Les aides apportées facilitent l'importation de produits qui concurrencent les productions locales et l'utilisation de l'argent versé par les grands bailleurs reste sous le contrôle de la Banque mondiale.

Il a fallu que les pires catastrophes s'abattent sur le pays le plus pauvre du continent américain pour que la Banque mondiale et le FMI décident l'annulation de sa dette (tout en lui accordant des nouveaux prêts). 11,5 milliards de dollars sur dix ans ont été promis par les pays donateurs pour la reconstruction du pays dont une moitié qui devra être mise à disposition dans la période 2010-2011.

Reste à savoir de quelle reconstruction on parle. Qui décidera des objectifs ? Quel sera le rôle de la présence internationale y compris celui de l'ONU et de la Minustah ? Quelle sera la place de la population dans la mise en œuvre des projets de reconstruction ? Pour l'instant tout semble montrer que le grand absent est le premier concerné : le peuple haïtien. Pourtant il a déjà montré sa capacité à s'organiser dans les moments les plus durs avec la création de comités de quartier qui organisent la solidarité. Le peuple peut aujourd'hui prendre sa place dans des mécanismes qui l'associent à la prise des décisions le concernant au premier chef. Le développement d'une nouvelle démocratie fait certainement partie de la solution face à la faiblesse de l'État, la corruption et l'omniprésence de la « communauté internationale ».

Cette exigence démocratique aura pu faire des élections présidentielles du 28 novembre dernier un moment privilégié pour que les Haïtiens prennent la parole.

Le PCF a pris l'initiative d'une rencontre avec des acteurs de la solidarité avec Haïti pour réfléchir à toutes ces questions et bien d'autres. Cette rencontre aura lieu le 13 janvier prochain à l'Espace Niemeyer.

## Corée

### À propos du bombardement de l'île de Yeonpyeong

Le 23 novembre 2010 l'artillerie de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) bombardait l'île sud-coréenne de Yeonpyeong. Quelques dizaines d'obus s'abattaient sur cette petite île, faisant plusieurs victimes, militaires et civiles, ainsi qu'une vingtaine de blessés. Cet acte est fort préoccupant assurément et la décision qui l'a précédé éclaire tous les enjeux dans cette région, les équilibres régionaux et les rapports stratégiques des principales puissances impliquées. Cette crise, ou cette mini-crise, dans ses éléments de dramatisation, souligne encore une fois combien un ordre international ne saurait être fondé sur les seuls rapports de force pour construire un monde de paix profitable à tous les Hommes.

Ce coup de semonce n'est pas survenu dans un ciel serein. Il s'inscrit dans une tradition de tension qui connaît des épisodes d'exacerbation : en juin 1999, un premier incident meurtrier à proximité de l'île de Yeonpyeong ; en juin 2002, seconde « bataille » de Yeonpyeong ; en novembre 2009, un engagement d'artillerie ; en mars 2010, la corvette sud-coréenne Cheonan – « Paix Céleste » – sombre, victime d'une torpille nord-coréenne, selon les Sud-coréens\*. Cette tension est illustrée par la fréquence et l'ampleur des manœuvres militaires conduites par les États-Unis et leurs alliés sud-coréens et japonais, manœuvres d'entraînement tout autant que d'intimidation.

L'armistice du 27 juillet 1953 arrêta les combats, mais il n'a jamais été parachevé d'un traité de paix en bonne et due forme. Le 38<sup>ème</sup> parallèle fut retenu comme frontière terrestre entre les deux États, entouré d'une zone démilitarisée. La frontière maritime, par contre, ne fut pas mentionnée dans le traité d'armistice. Elle ne fut instituée, unilatéralement, que quelque temps plus tard, par le commandement des Nations unies. Elle constitue de fait, sous le terme de NLL (« Northern Limit Line »), la limite des eaux territoriales respectives des deux États coréens. Jusqu'au milieu des années 90, la RPDC a reconnu tacitement cette frontière maritime, comme en témoignent le communiqué conjoint intercoréen du 4 juillet 1972 et l'accord de « réconciliation, non-agression, échanges et coopération » de 1992.



Cette île de Yeonpyeong est située à moins de 16 km de la côte occidentale de la Corée du Nord, en Mer de Chine (Mer jaune), juste à la limite de la fameuse NLL. Elle fait partie d'un ensemble de 5 îles sur lequel la souveraineté sud-coréenne a été reconnue et acceptée à la suite de l'armistice de 1953. Les deux parties s'étaient engagées à retirer leurs forces armées sur les positions qu'elles occupaient à la date du 24 juin 1953. Ainsi l'archipel dont fait partie l'île de Yeonpyeong est-il rentré alors sous le contrôle de la Corée du Sud.

À partir du milieu des années 90, la RPDC change de position. Elle avance que la NLL est invalide, dans la mesure où la convention des Nations unies sur le droit de la mer stipule une extension à 12 miles nautiques (environ 22 km) comme limite des eaux territoriales. Ce changement, quel qu'en soit le fondement juridique, ne peut se comprendre sans référence à la situation politique qui prévaut dans la péninsule : les États-Unis, toujours présents militairement depuis 1953, attendent, prédisent l'effondrement de la RPDC et fondent toute leur politique sur ce souhait qu'ils estiment imminent depuis 20 ans ; le gouvernement sud-coréen de Lee Myun Bak, s'inscrit dans la même perspective pour conduire à une réunification par absorption de la Corée du Nord ; la RPDC entend utiliser ses capacités nucléaires pour garantir sa sécurité et son droit à l'existence dans le cadre des discussions multilatérales sur sa dénucléarisation.

Cet épisode brutal a bien sûr donné lieu à un ensemble de réactions des grandes et moins grandes puissances.

- La Corée du Sud a évidemment condamné cette agression. Mais elle s'est refusé à toute action militaire de représailles tant que la Corée du Nord ne lancerait pas une seconde attaque.
- Au Japon, les réponses ont été unanimes à condamner le bombardement. Le Parti communiste japonais, par la voix de Shii Kazuo, son président, a argumenté que, malgré le différend quant à l'interprétation de la NLL et donc de la présence des forces maritimes en manœuvre, le recours à cette attaque de représailles, avec ses victimes civiles, était inacceptable. Il a demandé que toutes les parties impliquées, dont la Corée du Sud, « résolvent ce problème par des efforts diplomatiques et politiques de sorte que cet incident ne contribue à accroître la tension militaire et ne débouche sur un autre conflit armé » (25 novembre 2010, Akahata). Au-delà de la condamnation, l'incident de Yeonpyeong sert à d'autres objectifs pour les forces de droite et du centre qui, de ce point de vue, se retrouvent sur la même longueur d'onde : non reprise des discussions à six sur la dénucléarisation de la Corée du Nord ; révision de la loi qui interdit aux forces armées, « Forces japonaises d'au-

to Défense », toute intervention militaire à l'extérieur du territoire national.

- La République populaire de Chine, comme la Russie, sans s'engager sur la nature même de l'incident, appellent résolument à la modération. Lors d'une conversation téléphonique entre Obama et Hu Jintao, le président chinois a insisté sur la nécessité d'une réponse « *calme et rationnelle* » (AFP, Washington, 07/12/2010). Le conseiller d'État Dai Bingguo est venu, à Pyongyang, le 09/12/2010, conforter Kim Jong-Il et le communiqué l'exprime en des termes très diplomatiques : « *Les deux parties sont parvenues à un consensus sur leurs relations bilatérales et la situation dans la péninsule coréenne, à l'issue de discussions sincères et approfondies* » (publié par *l'Express*, ce même jour). Dans un article publié le 7 décembre par le *Quotidien du Peuple*, Zhang Liangui, professeur à l'École du Parti du CC du PCC, résume la crainte des Chinois d'une détérioration nouvelle de la situation dans la Péninsule, d'un retour à une atmosphère de « *guerre froide* » en Corée du Sud avec le changement récent du ministre de la Défense et la relance des critiques sur la « *partialité* » de la Chine en faveur de la Corée du Nord. Et il rappelle qu'un des principes de la politique internationale de la Chine, dans la ligne de l'héritage de Deng Xiaoping, est « *d'agir comme un pays responsable* », ce qu'il estime son pays faire réellement en prônant la modération et le calme.
- Les États-Unis saisissent l'opportunité de cette crise pour consolider l'alliance militaire qui les lie respectivement au Japon et à la Corée du Sud. Dans ce cadre, l'amiral Mike Mullen, chef d'état-major interarmes américain, en visite à Séoul, ne vient-il pas de déclarer qu'il ressentait « *une vraie urgence* » à renforcer les liens entre les trois pays pour mettre sur pied une véritable coopération militaire tri-

partite (*Le Monde* avec AFP, 09/12/2010). Il semble bien qu'au-delà de cette dimension militaire, il y ait dans l'optique des États-Unis comme l'esquisse d'un changement d'attitude vis-à-vis de la Chine, ce que ressentait ainsi Zhang Liangui, cité ci-dessus, lorsqu'il écrit : « *Et à présent les États-Unis renforcent leur présence militaire en Asie de l'Est en décrivant la Chine comme une "alliée de la RPDC"* ».

- La France de Nicolas Sarkozy s'est limitée à suivre sans retenue l'attitude des États-Unis.

Il est bien évident que le bras de fer qui se joue sur la dénucléarisation de la RPDC ne trouvera aucune solution « diplomatique » tant que les États-Unis et, dans la foulée, leurs alliés fonderont leur démarche sur l'attente d'un effondrement du régime. Cette hypothèse est bien sûr incompatible avec toute avancée dans les discussions du « groupe des six » en charge de la recherche de la dénucléarisation, et donc de la définition d'un *modus vivendi* dans les rapports entre les deux États coréens avec la perspective à terme d'une réunification démocratique. Alors, des événements lourds de dangers, aux conséquences imprévisibles, risquent de se renouveler.

Cela étant, nous ne pouvons pas considérer que l'initiative nord-coréenne soit soutenable, et encore moins qu'elle puisse constituer un moyen admissible de réponse à la pratique répétitive des manœuvres militaires en bordure immédiate de la NLL.

Pierre Marcie  
collaborateur des *Relations internationales*

\* cf. l'article de Patrice Jorland publié par la Fondation Gabriel Péri (<http://www.gabrielperi.fr/Le-nauffrage-de-la-Paix-Celeste>) pour une discussion des enjeux géostratégiques et des jeux quelquefois pervers comme ceux qui ont présidé à l'enquête sur le naufrage de la corvette Cheonan (p. 3) et au refus de prendre en compte les résultats apportés par la contre-enquête des experts russes (pp. 15-16 en post-scriptum).

## Sommet de Cancun

### Convention internationale sur le climat

Après l'assaut des climatocseptiques alliés des multinationales, l'Académie des Sciences est formelle : les résultats des études du GIEC sont avérés et les activités humaines bien en cause. De récentes études indiquent d'ailleurs que les phénomènes s'accroissent. Un sondage IFOP-*Le Monde* indique que l'opinion publique place en tête, à 41% de ses préoccupations, les risques liés au changement climatique... contre 24% ceux liés au nucléaire. Dans les consciences progresse l'urgence d'une intervention résolue sur le climat.



C'est dans ce contexte que la Convention internationale sur le climat s'est tenue sous l'égide de l'ONU, à Cancun. Résumons-nous. Après l'échec dramatique des chefs d'États à Copenhague, certains d'entre eux, dont le nôtre, ont annoncé des réductions volontaires d'émissions de carbone entre 13 et 17% alors qu'elles devraient être de l'ordre de 40% en 2020. Depuis, les experts se sont réunis à deux reprises afin de dresser la liste des dispositions à inscrire de façon urgente, pour limiter l'augmentation de la température de la planète à 2°C en 2050 par la réduction des gaz à effet de serre (GES).

À Cancun, trois enjeux essentiels ont donc été au cœur des débats<sup>1</sup>. Sauver le protocole de Kyoto, qui est le seul texte international fixant un cadre d'engagements juridiquement contraignants de réduction de GES. Élaborer un plan de préservation des forêts qui séquestrent de grandes quantités de carbone. Décider la constitution progressive d'un « Fonds vert pour le climat » doté d'un budget de 100 milliards de dollars par an, à l'horizon 2020, afin de financer des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays du Sud.

La quasi-totalité des 190 pays représentés a apporté son soutien au texte de compromis proposé par la présidence mexicaine, hormis la Bolivie qui a voté contre. Celle-ci s'est dite ne pas être « disposée à voter un texte qui signifie une élévation des températures et qui va mettre de plus en plus de vies en péril ». Effectivement rien n'est réglé avec « Cancun ». Les trois grands sujets figurent bien dans le texte de 33 pages, seulement aucun engagement précis n'est mentionné repoussant les décisions douloureuses au sommet de Durban en Afrique du Sud fin 2011.

Il en est ainsi du protocole de Kyoto pour lequel « les travaux doivent se poursuivre, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de délai entre la première période d'engagement » qui s'achève en 2012 et la suivante ». Ce qui, techniquement, s'avère impossible à réaliser. Rappelons pour mémoire que les États-Unis – première nation

productrice de GES par habitant – ont toujours refusé de ratifier le protocole, quand d'autres nations l'ont signé seulement cinq plus tard, le rendant enfin effectif pour 38 pays développés. Les PED ne sont soumis à aucune contrainte compte tenu de la faiblesse de leur outil de production, tout au moins pour les plus pauvres. Le cas des pays émergents (Chine, Brésil, Inde...) devenant un sujet de discordance pour les pays riches, qui considèrent cette situation comme anormale pour la concurrence économique.

Le Fonds vert pour le climat est aussi inscrit dans le marbre de Cancun pour « soutenir des projets, des programmes et politiques des PED ». Mais... car il y a un mais, aucune source de financement n'est mentionnée. L'administration du fond est confiée à la Banque mondiale pour les trois années à venir. Comment les pays riches confrontés à la crise parviendront-ils à réunir de telles sommes sur des fonds publics ? Enfin, l'accord comporte l'objectif de « ralentir, arrêter et inverser la perte du couvert forestier » avec la participation des pays impliqués dans la gestion des forêts, dont les populations autochtones. Mais, encore une fois, les mécanismes de contrôle ne sont pas prévus et le financement difficilement cernable.

Finalement, Cancun aura tout de même permis des avancées, car, enfin, tout est écrit... mais tout reste à concrétiser. De cette étape, l'ONU et le multilatéralisme sortent renforcés. Copenhague avait jeté le doute. Il a été dépassé, tant mieux ! Grâce notamment à l'engagement convergent et exigeant des pays du Sud. Durban fera-t-elle mieux ? Rien de moins sûr, car les multinationales veillent et leurs lobbies participent de près aux négociations. Pas question de laisser la politique prendre la main sur l'économie<sup>2</sup>. Durant la conférence, elles ont redoublé d'initiatives afin de valoriser leur adaptation progressive à une climato-économie libérale. Mais tout cela n'est pas pour les beaux yeux bleus de la planète. Les actionnaires continuent d'exiger leur pactole indécente au détriment de l'intérêt général et de celui de la planète. En bref, les banques ont été sauvées, le climat toujours pas !

Il reste donc urgent d'avancer au Nord vers un nouveau mode de développement efficace en termes de réduction de GES pour permettre au Sud de se développer ; car, pour tous les peuples, le progrès et la justice sociale doivent être la règle. Cela appelle le dépassement du capitalisme. On peut compter sur les communistes afin d'agir au quotidien pour un développement humain durable débarrassé des scories du vieux capitalisme.

Hervé Bramy

responsable de la commission Écologie

1. Je ne peux ici revenir sur tous ses enjeux. Je vous invite à vous reporter à l'excellent dossier de *l'Humanité* du 29 novembre dernier.

2. Lire également l'article de Marie-Noëlle Bertrand dans *l'Humanité* du 13 décembre 2010.

## LE DÉPARTEMENT À LA DÉCOUPE

Le ministère des Affaires étrangères (et) européennes, connu également sous son adresse du quai d'Orsay, et que ses agents appellent le *Département*, souffre d'un discrédit certain au sein de ce que l'on nomme l'opinion publique. L'image est en effet tenace d'une corporation étroite, où s'est réfugiée l'aristocratie d'ancien régime et où l'élite se reproduit, pour consacrer le plus clair de son temps en vains bavardages et en représentations mondaines, quand elle ne se complait pas à cajoler les potentats du cru.

Ses membres les plus illustres, Paul Claudel, Saint John-Perse, Paul Morand, Jean Giraudoux ou, plus près de nous, Romain Gary, doivent leur renommée à leur œuvre littéraire plutôt qu'à leur clairvoyance professionnelle. Comme c'est souvent le cas, une caricature déforme mais révèle des éléments de vérité, et l'on pourrait en effet rêver d'un corps diplomatique pleinement en prise avec les réalités sociales du temps présent, tant en France qu'à l'étranger, réellement ouvert sur le débat intellectuel, sensiblement moins soumis à la double verticale de la hiérarchie interne et du pouvoir présidentiel.

### À quoi servent les diplomates ?

Pourtant, il importe de défendre le *Département*, ce qui implique au préalable de comprendre son rôle et de connaître un tant soit peu sa structure. Le ministère des Affaires étrangères (et) européennes est le service public extérieur de la France : il représente à l'étranger tous les services de l'État, action que son administration centrale conduit, régule et répercute. Les différents services de ses représentations en sont les relais, consulat, services politique, économique, culturel et de coopération, du tourisme à la défense et de l'archéologie à l'aide publique au développement. Ses représentations et la Centrale se préoccupent des nationaux expatriés, notamment dans leurs droits et en matière scolaire, informent de la situation du pays – à ce titre, le MAEE fonctionne comme une autre agence de presse et le locataire du Quai devrait être la personne la mieux informée de France sur ce qui se passe dans notre vaste monde –, négocient sur le spectre entier des activités et, les acteurs ne se limitant plus aux États, ils ont aussi à connaître les organisations internationales et régionales, les collectivités locales de France et du pays de résidence, les organisations non gouvernementales et, plus largement, ce qu'il est convenu d'appeler les sociétés civiles. Enfin, il rend compte à la représentation nationale, censée être par-



tie prenante à l'élaboration de la politique extérieure de la nation. C'est la raison pour laquelle l'action du MAE, tant à l'administration centrale que dans les représentations, ne peut se résumer à l'humanitaire et aux situations d'urgence, ni se réduire à la promotion des segments à base française du capital financier. On voudra bien le reconnaître, l'éventail ouvert est donc large et il y faut un certain nombre de qualités, qui ne consistent plus à savoir lever le petit doigt au-dessus de la tasse de thé et à maîtriser la technique du baise-main. On n'exige plus d'aimer valser et monter à cheval, mais d'accepter un travail considérable, y compris quand il prend la forme des réceptions, des spectacles et autres vernissages.

Pour ce faire, la France dispose d'un ample réseau de 160 ambassades, 98 consulats, 17 représentations permanentes et quatre délégations auprès d'organismes multilatéraux, 23 ambassadeurs « en mission sur des questions globales » (environnement, droits de l'Homme...), soit le deuxième après celui des États-Unis, réseau qui s'est trouvé élargi après l'implosion de l'Union soviétique et de la Yougoslavie. À quoi il convient d'ajouter plus de 450 établissements scolaires à l'étranger, 140 instituts culturels, des centres de recherche et les Alliances françaises, qui ne sont pas des établissements publics mais qui bénéficient du soutien financier du *Département*. Or, celui-ci est un petit organisme, ne disposant que de 16 000 agents dont 5 700 titulaires du ministère, 2 400 fonctionnaires relevant d'autres administrations (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Défense, etc.), 8 000 « agents de droit local » et « recrutés locaux ». Petit ministère et peu coûteux, puisqu'il ne représente que 1,3% du budget de l'État, soit à peu près autant que celui des Anciens combattants, et 0,2% du produit intérieur brut de la nation. L'ensemble des 140 instituts et centres culturels reçoit une dotation comparable à celle du seul Opéra de Paris, et bien d'autres chiffres pourraient être cités qui vont dans le même sens. On se

## le Département...

contentera d'ajouter que les rémunérations des agents entrent dans le cadre de la grille de la Fonction publique, que viennent compléter, pour les titulaires en poste et pour eux seulement, les primes d'expatriation, établies en fonction du coût de la vie et des conditions propres au lieu de résidence, et les éventuels frais de réception. Ces rémunérations sont sensiblement inférieures, pays par pays, à celles proposées aux personnels expatriés des entreprises privées.

### La peau de chagrin

Il aura fallu deux tribunes libres publiées dans un quotidien du soir, le 7 juillet dernier, pour la première, signée de deux anciens ministres, Alain Juppé et Hubert Védrine, la seconde, parue le 25 octobre sous la plume de trois anciens secrétaires généraux du MAEE, MM. François Scheer, Bertrand Dufourcq et Loïc Hennekiné, pour que l'alarme soit sonnée. Depuis 1986, le Département a en effet perdu en moyenne 2,1% de ses effectifs chaque année et 17% entre 1994 et 2010, saignée qui a touché surtout les agents de droit local, mais affecte également les titulaires. Les crédits d'action, notamment culturelle, scientifique et technique, ceux de l'aide publique au développement aussi, ont fondu comme neige au soleil, et ce n'est que par un tour de passe-passe dont il est coutumier que le précédent ministre, Bernard Kouchner, présente au Parlement un budget en croissance : il lui avait suffi d'ajouter les fonds destinés à des organismes internationaux, qui ne font que transiter, pour écritures, par le MAEE.

Le même quotidien du soir (*Le Monde*, 3 août 2010) a consacré une pleine page aux coupes budgétaires. L'intention était louable, et le titre trompeur. La question n'est en effet pas : « La France a-t-elle les moyens de sa diplomatie ? », mais plutôt, « la France entend-elle toujours disposer d'une diplomatie ? ». Eu égard à son coût limité, le simple fait de tailler constamment dans l'instrument, jusqu'au point d'atteindre aujourd'hui la moelle, conduit à se demander si l'ambition proclamée est authentique. On en arrive par exemple au « sponsoring » affiché des manifestations et réceptions des ambassades, celle du 14 juillet en particulier, par des entreprises privées et on se prépare à brader une partie du patrimoine immobilier à l'étranger.

On peut légitimement s'interroger sur la nécessité de conserver un réseau aussi largement déployé, à l'heure de l'intégration européenne, de l'internet, des nouvelles techniques de l'information et de la communication. Des adaptations et des redéploiements étaient nécessaires, qui ont été consentis pour l'essentiel, mais

à l'heure de la mondialisation, donnée réelle, mouvante, complexe et contradictoire, alors que les modalités et la hiérarchie de la puissance mutent et qu'on ne saurait dédaigner quelque pays que ce soit, toute nation a besoin, plus que jamais, de connaître et de comprendre ce qui se passe par delà ses frontières, de tisser et de renforcer des relations d'un nouveau type avec ce qui est désormais, où que l'on se tourne, un « étranger proche ». Et cela, sans céder au pathos idéologique qui a fait remplacer la *Direction générale de la coopération internationale et du développement*, dénomination qui avait un sens, par une *Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats*, dont l'intitulé relève du galimatias.

Pourquoi un tel acharnement ? L'ancienne et inégale rivalité avec l'autre rive de la Seine, celle où se dresse Bercy, qui tient les cordons de la bourse, l'incompétence notoire des deux précédents locataires du Quai, le mépris souverain dans lequel Dominique Galouzeau de Villepin, pourtant sorti du sérail, et l'actuel président de la République tiennent depuis 2002 les fonctionnaires du MAEE, « une bande de lâches », la faiblesse insigne des organisations syndicales dont ceux-ci se sont dotés, l'ignorance que les citoyens ont du rôle et des réalités du Département apportent quelques éléments de réponse, qui restent insuffisants.

Trois pistes devraient retenir l'attention. Le ministère des Affaires étrangères (et) européennes, instrument régalien par excellence, n'échappe plus aux méfaits de la théologie du « moins d'État », bien que la main invisible du marché n'ait jamais servi à la compréhension entre les peuples, comme l'histoire le prouve d'abondance. Les institutions de la cinquième République, en faisant des Affaires étrangères un domaine réservé du président, la pratique de ces institutions et la construction européenne ont conduit au dessaisissement de la représentation nationale et au désintérêt de l'opinion publique. Enfin, le mythe demeure persistant qu'il existe un consensus national en matière internationale.

Aussi le mouvement populaire et social n'a-t-il pas investi ce champ pourtant essentiel ou se mobilise-t-il en coordinations plus ou moins durables autour de quelques thèmes, souvent déterminants, comme le réchauffement climatique ou le travail des enfants, sans cependant se poser la question des instruments de la réponse. Celle-ci englobe le Département, soumis à la découpe, qu'il est urgent de sauver parce qu'il est, tout simplement, irremplaçable.

Patrice Jorland

collaborateur des *Relations internationales*

## MÉDITERRANÉE MOYEN-ORIENT

**Participation** de Jacques Fath et Patrick Margaté au rassemblement de protestation contre les violences des autorités marocaines contre la population de Layoune au Sahara, au Trocadéro, le 10/11.

**Participation** de Brigitte Gonthier Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine, et Patrick Margaté à la Soirée de solidarité internationale organisée par l'association de défense des droits de l'Homme au Maroc, à Nanterre, le 19/11.

## ASIE

**Rencontre** de Pierre Laurent, Jacques Fath et Christiane Marcie avec une délégation du département international du Parti communiste chinois, conduite par Li Jinjun, vice-ministre, le 30/11.

**Participation** de Jacques Fath à la réception à l'ambassade du Laos pour le 35ème anniversaire de la fondation de la République démocratique et populaire Lao, le 1/12

## AFRIQUE

**Rencontre** de Jacques Fath, Sylvie Jan et Aly Ndiaye avec une délégation du JEM (Mouvement soudanais pour la justice et l'égalité) en opposition aux autorités de Khartoum dans la région du Darfour, le 5/12.

**Rencontre** de Jacques Fath et Obey Ament avec Moussa Dembele, coordinateur du Forum social mondial de Dakar (6 au 11 février 2011), le 10/12.

**Participation** de Sylvie Jan à la rencontre *Une Afrique debout est possible !* organisée par l'association Panafricaine, l'Amicale Pan-Africaine et l'AFASPA, qui a rendu hommage aux dirigeants africains progressistes assassinés et réservé un temps de réflexion sur l'évolution de l'implantation des bases militaires françaises en Afrique, le 11/12.

## EUROPE

**Participation** de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF et président du Parti de la Gauche européenne, à la rencontre : *Face à la crise et aux politiques de droite : construisons l'alternative sociale et de gauche*, à l'invitation de Cayo Lara, coordinateur général de la Gauche unie d'Espagne, à Madrid, le 12/12.

### Communiqués de presse et autres liens

**Message du PCF au Parti communiste du Royaume Uni** à l'occasion de la tenue de son 51e Congrès (sur demande).

**Message de condoléances de Pierre Laurent au nom du PCF lors du décès de Marcelino Camacho**, dirigeant syndicaliste fondateur des *Commissions ouvrières*, membre de la direction du Parti communiste d'Espagne et de la Gauche unie d'Espagne, député (sur demande).

## AMÉRIQUE LATINE

**Rencontre** au Sénat de Nicole Borvo, présidente du Groupe communiste au Sénat, avec Nieves Meneses, mère de quatre filles assassinées en Colombie, qui est venue témoigner à l'UNESCO des violations des droits de l'Homme en Colombie, le 22/11.

**Rencontre** d'Obey Ament avec Fernando Ferro, président du groupe parlementaire du Parti des travailleurs du Brésil, le 26/11.

## ÉVÈNEMENT PUBLIC AU SIÈGE DU PCF

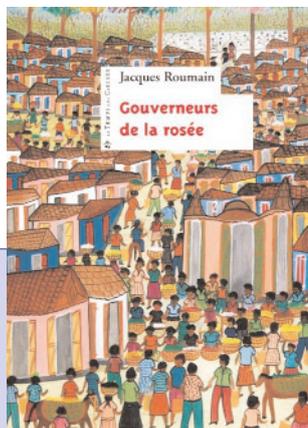
**Audition publique** de Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty International France, sur l'état et la problématique des droits humains dans le monde, le 14/12.

## ÉVÈNEMENT EXTÉRIEUR

**Participation** d'Obey Ament pour le PCF, à la Conférence internationale des Partis communistes et ouvriers, Johannesburg, Afrique du Sud, du 3 au 5/12.

## COLLECTIFS UNITAIRES

**Participation régulière du PCF** au Collectif OTAN-Afghanistan (national et international), Campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire (ICAN), Maghreb Solidarité, Palestine, Bolivie, Sortir du colonialisme, Élections en Afrique.



## SUGGESTIONS DE LECTURE

**Gouverneurs de la rosée**  
de Jacques Roumain  
éditions Le Temps des Cerises

### L'image de l'Iran à la télévision française

de Jamshid Golmakani, journaliste et réalisateur iranien  
préface de Marc Ferro, éditions L'Harmattan, 2010

## s'approprier le droit international

**E**n politique internationale pas plus qu'en politique intérieure, le rôle du Droit ne peut être sous-estimé. Il n'est jamais indifférent d'avoir le Droit pour soi ou contre soi, ni que le Droit s'offrant en référence soit bon ou mauvais. En retour, il ne suffit pas qu'un texte existe pour qu'il reçoive application. D'où l'importance du Droit international comme élément de la politique internationale, et la nécessité d'en faire un élément de citoyenneté qui ne peut être réduit à une technique abandonnée aux juristes.

Et le Droit international a d'autant plus d'importance qu'à la différence des Droits nationaux, lesquels, au gré des luttes entre adversaires de classe, sont pétris de contradictions entre un Droit de domination et un Droit de libération, le Droit international est fondamentalement un Droit de progrès, car il est né à la mi-temps du XX<sup>ème</sup> siècle, comme expression de la conscience universelle issue des tragédies guerrières et fascistes de sa première moitié.

Jusqu'à-là, les relations internationales étaient régies par les conflits et coalitions entre puissances pour se partager les territoires, leurs richesses et leurs peuples, et le Droit international ne fut guère que l'ensemble des techniques de traités d'alliance ou de paix clôturant les guerres, sur la base du seul intérêt de la réciprocité. Il y eut certes des prémices, avec les conventions dites « *lois de la guerre* » de La Haye, Saint-Petersbourg et Genève, mais la *Société des nations*, même inspirée par des hommes d'État animés d'intentions pacifistes, ne fut qu'un pacte entre puissances, et c'est avec la *Charte des Nations unies* qu'apparaît pour la première fois un ensemble cohérent de règles universelles.

Ce Droit s'articule autour de deux axes : les peuples doivent être les maîtres de leurs affaires, et comme ce sont des peuples différents sur des territoires différents, chacun est compétent pour son territoire et ils doivent vivre dans le respect mutuel pour leur commun développement, d'où l'interdiction du recours à la force ou même à la menace de la force.

L'ONU est créée pour leur permettre de se concerter, de régler leurs désaccords par la négociation et de faire avancer encore ce nouveau Droit international. En son sein, même le Conseil de Sécurité ne peut utiliser la force (diplomatique, économique ou même militaire) que pour le maintien ou le rétablissement de la paix.

De fait, au cours de ces 65 années, l'ONU a considérablement enrichi le Droit international, en particulier avec les résolutions, notamment avec les résolutions de 1961 sur la criminalité de l'arme nucléaire, de 1971 sur le droit des peuples à leurs ressources naturelles, de 1974 sur la définition de toutes les formes d'agression, de 1986 sur le Droit au développement, etc. Et ce sont aussi la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, les Pactes de 1966 sur les Droits civils et politiques et sur les Droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur les droits de l'enfant, contre la torture, etc.

Tant le contenu du Droit international que son application sont en dépendance du rapport de forces. Les tenants et bénéficiaires du vieux rapport de puissance n'ont pas

renoncé, cependant, et, disposant maintenant du nouveau moyen de domination que sont les médias, font tout pour à la fois marginaliser l'ONU et la confisquer à leur service. La marginaliser en créant des organes concurrents tels que G8 et G20 ou l'OTAN. Il s'agit même, comme le Quartet en offre l'exemple, de la traiter comme un organe parmi d'autres à égalité avec les puissances qui pourtant n'en sont que des membres. La confisquer en en faisant, contrairement à la structure horizontale de concertation définie par la Charte, un instrument de la vieille logique verticale d'autorité qui impute tout ce qui ne va pas à ses insuffisances de moyens de police, et à la nécessité de sa réforme.

Certes, une réforme s'impose pour mettre à jour un Conseil de Sécurité né au temps de la colonisation, et supprimer un privilège des 5 membres permanents contraire au principe d'égalité, mais la Charte soumet toute réforme à l'accord des 5. Pourtant, avec l'ONU telle qu'elle est, les choses iraient tout autrement si le mouvement des peuples modifiait le rapport de forces.

Or la logique de la Charte, affirmée par son Préambule (« *Nous Peuples des Nations unies [...] avons décidé d'unir nos efforts [...] En conséquence nos gouvernements [...]* ») donne le pouvoir aux Peuples dont les gouvernements ne doivent être que les représentants. Encore faut-il que les Peuples... le sachent et que cela leur en donne la responsabilité les uns envers les autres. Ce n'est pas une utopie, car ce sont bien les 10 millions de manifestants dans le monde qui ont fait que la coalition n'a pas réussi à réunir une majorité au Conseil de Sécurité pour décider la guerre en Irak, ce qui a fait de ses auteurs des criminels contre l'Humanité, pouvant à tout moment être jugés et condamnés comme tels.

Le Droit international reste cependant grevé d'une grave contradiction. La description ci-dessus ne concerne, en effet, que les rapports politiques, tandis qu'y échappent les rapports économiques, qui pourtant commandent toujours la jouissance des droits politiques.

Les Institutions financières internationales (Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international), régies par la règle « *un dollar-une voix* » ont été créées par les accords de Bretton Woods, hors la Charte, qui établit la règle « *un pays-une voix* ». Ainsi, lors de la première guerre du Golfe, l'Égypte qui avait « *bien* » voté a eu une dette annulée, et le Yémen qui avait « *mal* » voté a eu un prêt annulé. La réforme de ces institutions (qui n'est pas soumise aux mêmes conditions que celle de la Charte) et l'instauration d'un Nouvel ordre économique international conforme à la Charte, sont donc une priorité. Et ici revient en force le principe énoncé par la Charte, de la souveraineté des Peuples dans leurs relations internationales pour leur commun développement.

À nous de les aider à imposer ce Droit en sachant qu'ils l'ont pour eux.

Roland Weyl

avocat, premier vice-président de

*l'Association internationale des juristes démocrates*



## au stade de la mondialisation

### la nécessaire conquête démocratique du système des relations internationales

à propos du livre collectif *Une autre ONU pour un autre monde*

**A**u-delà du débat sempiternel sur la réforme de l'ONU, il est une raison qui rend impérative non seulement cette réforme, mais nécessite de repenser et refonder l'institution. Il n'échappe à personne en ces moments de crises que la mondialisation modifie profondément les équilibres mondiaux et les rapports de forces internationaux. Processus historique engagé par les Conquistadors, poursuivi par les politiques impérialistes coloniales, puis, dans la période la plus récente avec le néo-colonialisme et la mondialisation marchande et financière, la mondialisation est une tendance historique irréversible qui, aujourd'hui, au-delà des intérêts et des intentions politiques, économiques, commerciaux, de ceux qui sont à la tête des États, du système financier, des transnationales, a sa logique propre qui échappe à ses inspirateurs et conduit à l'émergence d'un « État-Monde »\*.

La mondialisation pose inéluctablement, aux forces dominantes, politiques et économiques, mais aussi aux citoyens, comme elle s'est posée au stade de l'État nation, la question des moyens d'expression de la démocratie et du contrôle de son antinomie, le pouvoir au stade d'un monde globalisé. En effet, ce qui a toujours caractérisé la nature antidémocratique du système des relations internationales et le distingue du cadre étatique, comme du cadre local, c'est d'être un système sans tête, qu'aucune instance ne contrôle. Ce système est qualifié « d'anarchique », puisqu'il n'y a pas « d'autorité » supérieure, rien n'est plus faux, il s'agit au contraire d'un assemblage complexe d'organismes internationaux, d'une toile d'institutions régionales ou spécialisées et de directoires politiques, économiques, financiers et militaires ordonnés si ce n'est harmonieux. Il s'agit d'un système, certes sans tête, mais non sans maîtres, dans lequel les décisions prises le sont sans que les citoyens n'aient jamais à se prononcer. Ce que sera le monde demain dépend de ce qui pourra être introduit ou non de démocratie dans le système des relations internationales.

À l'absence de représentation citoyenne dans le système des relations internationales s'ajoute une profonde inégalité entre les États. À la fin du XVIIIe siècle, Kant dans son ouvrage *Vers la paix perpétuelle*, en appelle à une « organisation civile d'une équité parfaite », qu'il qualifie de « tâche suprême pour l'Homme. » Cette équité parfaite n'a jamais existé au stade des États nations, le champ des relations internationales a toujours été dicté par des rapports de force, la guerre étant le moyen de résoudre les contradictions politiques, les principales puissances se constituant en Directoire pour régir jusqu'au début du XXe siècle l'Europe puis le monde pour assurer leur domination.

Ainsi, lors du Traité de Vienne, en 1815, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Prusse et la Russie ordonnent, avec

Talleyrand, ce que sera l'Europe légitimiste. À Versailles, après la Première Guerre mondiale, un « Conseil des quatre », qui comprend les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, décide des Traités de Paix. À San Francisco, si le préambule de la Charte exprime le projet d'un autre mode de relations internationales, multilatérales, il n'en est pas moins imposé, non sans débats, à l'encontre de ce principe, un Directoire composé des membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis, l'Union Soviétique, le Royaume-Uni, la Chine de Tchang Kai-chek et la France. Dans le même moment, à Bretton Woods, avec la Banque mondiale et le FMI, un autre directoire, économique et financier, est mis en place.

Sous le Directoire du Conseil de sécurité, l'histoire de l'ONU peut être découpée en trois périodes, avec initialement un monde bipolaire, dominé par la confrontation Est-Ouest, devenue tripolaire, avec la montée dans les années 1960 du mouvement des non-alignés et la création du Groupe des 77, unipolaire à partir de 1990, en raison de la volonté hégémonique des États-Unis. Une nouvelle phase se profile, le système des relations internationales restera-t-il polarisé ou sera-t-il demain plus multilatéral et plus démocratique ? Le rôle et la fonction de l'ONU sont au cœur de ce questionnement.

Question d'autant plus cruciale, qu'au stade d'un monde globalisé et en raison de l'affaiblissement du cadre étatique dominant depuis deux siècles, la fausse anarchie qui a prévalu jusqu'ici dans le système des relations internationales est de moins en moins adaptée aux nécessités d'une « gouvernance » mondiale capitaliste. Logiquement, c'est au sein de l'ONU, seul organisme universel, fondé sur les principes du multilatéralisme, que devraient être définies les politiques pour faire face aux contradictions interétatiques qui déstabilisent le monde, aux conséquences des crises sociales, économiques et financières et aux défis écologiques, alimentaires, énergétiques, nucléaires. Ce n'est pas la voie qui convient aux grandes puissances qui, encore et toujours, lui préfèrent celle des Directoires, des lieux réservés, où elles décident, en aparté, les politiques économiques, sociales, militaires.

Les événements récents ont montré que les références, les interlocuteurs écoutés et entendus du pouvoir n'étaient pas les citoyens, le peuple, mais le FMI, le G8 et le G20, les agences de notation, la coalition des gouvernements néo-libéraux, les groupes de pression des transnationales, déplaçant ainsi le rapport de forces hors de la sphère nationale, cadre de lutte traditionnelle. En schématisant à l'extrême la hiérarchie des pouvoirs, les politiques économiques, financières et sociales sont aujourd'hui élaborées au FMI, décidées au G8, mises en application au niveau de l'Union européenne et imposées aux États. Il est donc impératif que les peuples aient une stratégie pour conquérir non seulement des lieux d'expression, mais un pouvoir d'intervention dans les prises de décisions au niveau global.

\* Ce concept introduit le livre. Jacques Bidet, « Le monde d'aujourd'hui vu dans sa tendance historique », *Une autre ONU pour un autre monde*, Tribord Éditeur, 2010

### la nécessaire conquête démocratique...

Sur le sujet qui est le nôtre aujourd'hui, le système des relations internationales, la réponse face à ces Directoires est de faire prévaloir le multilatéralisme onusien, ce dont ne veulent pas les principales puissances ni les tenants de l'économie néo-libérale. Ce n'est nullement un hasard, mais parce qu'il répondait à un besoin si le G6 est créé en 1975, dans le moment où s'opère le tournant conservateur néo-libéral. Devenu le G8, avec les États-Unis, le Canada, le Japon, la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la France, il reste composé des puissances qui depuis deux siècles jouent un rôle dominant dans le système des relations internationales. Le passage au G20 marque la nécessité, pour gérer les équilibres du monde et les antagonismes centre-périphérie, d'intégrer dans ce qui s'institue comme un « gouvernement mondial », de nouvelles puissances, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil ; la Chine disposant d'un siège de membre permanent du Conseil de sécurité, depuis 1971, faisant déjà partie des Grands. Nouvelles puissances qui, comme celles qui les ont précédées, ont des intérêts propres, globaux ou régionaux, à défendre plus qu'un ordre mondial équitable ?

De nombreux exemples témoignent du dessein de dessaisir l'ONU de ses prérogatives et que le G20 ou d'autres organismes se substituent aux Nations unies ; rappelons simplement le sort réservé à la Conférence convoquée par le président de l'Assemblée générale Miguel d'Escoto, en juin 2009, sur la crise économique et financière mondiale et ses conséquences sur le développement, conférence lors de laquelle furent discutées les conclusions du rapport de la commission Stiglitz. Cette initiative, dénommée G192, en référence au nombre des membres de l'ONU, marquait une volonté de donner voix à tous dans le débat suscité par une crise mondiale. Cette conférence fut boycottée par les principales puissances et le G20 a été imposé comme lieu pour décider de mesures conformes à la pensée unique libérale.

Il en va de même dans le domaine militaire, la tâche première de l'ONU, chapitre I, article I de la Charte est de « maintenir la paix et la sécurité internationale ». Cependant, depuis vingt ans, dans les Balkans, en Irak comme en Afghanistan, qu'il s'agisse de la prévention des crises, de la conduite des opérations armées, du règlement des conflits ou comme acteur humanitaire, des attributions essentielles de l'ONU sont transférées à l'OTAN, à la fois directoire et organisation militaire globalisée.

On peut aussi rappeler les dysfonctionnements lors du tremblement de terre à Haïti, entre le mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti et le déploiement, sans coordination avec l'institution onusienne, de forces d'intervention militaires s'appropriant le commandement de la conduite de l'opération. Le transfert à des organismes comme le G20 dans les domaines politiques et économiques, à l'OTAN dans le domaine militaire ou à des États dans le domaine humanitaire, de compétences onusiennes le sont en violation des principes de la Charte des Nations unies.

Pour un monde moins polarisé et plus multilatéral, plus démocratique, une condition première est d'inverser le

cours de choses et que l'ONU soit mise au centre du système des relations internationales. Pourquoi l'ONU ? Instrument des « real-politiques » et « real-diplomaties », ce n'est pas sur l'image que le système onusien donne de lui-même, ni au vu de ses carences et de ses manques que nous le privilégions. Le statut de membres permanents du Conseil de sécurité, doté d'un droit de veto, les baronnies que sont devenues chacune des institutions onusiennes, l'omnipotence des institutions financières et commerciales, sont autant d'atteintes portées au principe de l'égalité entre les États, grands et petits, inscrit dans la Charte avec comme conséquence une impasse organisationnelle et financière de l'institution qui, plus grave encore, la discrédite.

Alors pourquoi l'ONU ? Parce que la mise en place de lieux de décisions hors l'ONU, sa marginalisation et sa dérégularisation est le mode de pouvoir global qui convient le mieux aux intérêts des principales puissances et de l'économie néo-libérale. Le meilleur des mondes pour tous les « réalistes » est celui des réunions bilatérales, où la loi du plus fort s'impose, celui des Directoires, dans lesquels les participants sont cooptés par leurs pairs et où l'on décide entre soi pour les autres. La hiérarchie entre les États est inscrite dans les faits, il n'est pas besoin qu'elle soit confortée dans des structures réservées qui s'érigent en gouvernement supranational. Cette voie est celle d'un monde livré à l'arbitraire des puissances actuelles et de celles à venir.

Pourquoi l'ONU ? Parce qu'elle a une légitimité, parce que, l'Histoire le démontre, c'est seulement au sortir d'effroyables carnages qu'il a été possible de créer la SDN puis l'ONU qui, en dépit de ses insuffisances, voire de ses capitulations, est porteuse d'un projet universel et des aspirations au « plus jamais ça » des peuples au sortir de deux conflits mondiaux, ce que n'est ni ne vise aucun Directoire.

Pourquoi l'ONU, parce que le préambule de la Charte, qui fonde les Nations unies, en appelle à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à défendre les droits humains, femmes et hommes, parce qu'il affirme l'égalité entre les nations grandes et petites, demande de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect du droit international, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Si l'on y ajoute l'écologie et la sauvegarde de la Terre dont en 1945 on ne mesurait pas l'urgence, ce sont là nos objectifs et nos valeurs.

Mettre l'ONU au centre du système des relations internationales ne veut pas dire au-dessus de la mêlée, en faire un « gouvernement mondial », mais, en raison de sa vocation universelle, qu'elle soit le lieu où se débattent dans un cadre multilatéral les orientations et se prennent les décisions qui constituent le présent et le devenir de l'humanité. Dans un monde globalisé, seules des réponses globales peuvent contribuer à l'émancipation des peuples. Définir des objectifs et des programmes coordonnés qui répondent aux défis, aux menaces et aux aspirations présentes, qu'il s'agisse du refus de la guerre, de la menace écologique, de l'économie solidaire, des biens publics

## la nécessaire conquête démocratique

mondiaux, du respect des différences culturelles et identitaires, non pas à 20 mais avec les 192 États membres de l'ONU, ce n'est pas encore accomplir le projet kantien d'une « organisation civile d'une équité parfaite », mais simplement tendre à un monde moins inégal.

Mettre l'ONU au centre du système des relations internationales oblige à se poser la question des voies et des moyens d'expression de la démocratie dans le système onusien et plus largement dans celui des relations internationales. Question d'autant plus pressante qu'un monde globalisé porte en soi le risque du passage de totalitarismes étatiques à un totalitarisme mondial. Comment passer du concert dissonant des nations à une Organisation des Nations unies ?

L'ONU doit être démocratisée dans ses structures, dans son fonctionnement et dans le contrôle des décisions prises. Deux démarches sont indissociables, pour résister aux oligarchies qui prétendent régir le monde, il est indispensable d'une part de redéfinir les hiérarchies et lieux de pouvoir dans les institutions mondiales, de rendre les rapports étatiques moins inégaux, mais la première exigence est d'introduire de la démocratie dans le système des relations internationales et très directement dans celui des Nations unies. Nous devons intégrer cet objectif dans notre démarche. Il faut concevoir, imaginer des formes de pouvoirs démocratiques au niveau global qui soient autre chose qu'une représentation alibi des peuples. D'où cette question essentielle : comment donner aux citoyens le moyen de s'exprimer dans les lieux de pouvoir qui aujourd'hui imposent les politiques économiques et financières, décident des guerres, exploitent les richesses naturelles et menacent le devenir de la Terre ?

Si, dans le domaine des relations internationales et au sein du système onusien, les aspirations des citoyens ne sont pas entendues, cela tient d'abord à la complexité du système qui, à dessein, entrave toute intervention citoyenne et renforce un sentiment d'impuissance à modifier l'ordre de choses. Mais c'est aussi, il faut le souligner, parce que les forces populaires considèrent les relations internationales comme un domaine réservé aux gouvernements, aux diplomates, aux juristes, aux fonctionnaires internationaux. Ce domaine n'est pas suffisamment perçu comme un terrain de luttes politiques, au même titre que celui des revendications sociales ou écologiques. À l'ONU s'exprime la position des gouvernements des États qui la composent, ce sur quoi nous pouvons peser. Pour qu'il soit plus exprimé les besoins et les aspirations des peuples, le mouvement social, politique, syndical, associatif, citoyen, doit investir ce champ d'action ; le fonctionnement du système des relations internationales doit devenir un sujet dans le débat politique comme le sont les questions sociales, écologiques, militaires, c'est là un préalable incontournable.

Il ne peut aujourd'hui y avoir de nouveaux rapports de forces dans le monde sans que cela ne se manifeste, malgré l'affaiblissement de l'État-nation, également au niveau des États qui constituent les Nations unies. L'ONU a connu, entre la bipolarité États-Unis-URSS après la

Seconde Guerre mondiale et avant l'unipolarité étatsunienne qui a prévalu après la chute du Mur, un moment de tripolarité avec le mouvement des non-alignés issu de la Conférence de Bandung. Il y a là un exemple à tirer. Si, comme il en a été pour les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, s'appuyant sur la revendication anti-coloniale et la force des luttes de libération nationale, a permis avec le groupe des 77, correspondant au nombre d'États qui le composaient à l'origine, de modifier un temps le rapport de force au sein de l'ONU, pourquoi n'y aurait-il pas aujourd'hui, où la question écologique est une revendication planétaire, un Bandung écologique ? Autre perspective, 91 États, membres des Nations unies, ont ratifié et 25 ont signé des Traités régionaux de dénucléarisation. Cela représente une majorité des États membres de l'ONU. Si, comme le fit le groupe des 77 pour faire prévaloir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ces États, sous la pression des peuples, se constituaient en un groupe homogène, cela représenterait une incontestable force de pression vers le désarmement nucléaire. C'est une question de volonté politique et de mobilisation citoyenne.

Déjà se manifestent des signes de fusion des revendications sociales et associatives avec des initiatives étatiques alternatives. En témoignent celles de la Bolivie se rapportant au climat avec la conférence de Cochabamba ou de l'Équateur concernant l'extraction du pétrole, pour lesquelles l'ONU apparaît comme l'instance la plus appropriée. La conjugaison de mobilisations citoyennes avec des démarches étatiques est aujourd'hui un horizon qui se profile, il faut le rendre possible.

D'autres pistes sont possibles. Il s'agit de libérer les Nations unies des politiques de Puissances et le système des relations internationales de l'hégémonie néolibérale. Pour cela, les peuples doivent s'approprier l'ONU et plus largement le système des relations internationales, confisqués par les grandes puissances et soumis à la pensée unique de l'économie de marché et faire prévaloir, contre le désordre du monde, le multilatéralisme. Faisant face à des pouvoirs globaux, il ne peut y avoir d'efficacité réelle en menant des actions morcelées et sans capacité à réaliser des alliances, allant du local au global, cela ne peut être qu'une longue démarche, qui demande d'adopter une stratégie en maillant l'ensemble des revendications écologiques, sociales, humanitaires, démocratiques. Seul un autre rapport de forces, il faut en être conscient, peut permettre des avancées démocratiques au niveau mondial et créer des conditions pour résoudre les crises politiques, sociales, économiques, écologiques et militaires conjuguées qui déchirent le monde.

Pour la première fois dans l'histoire, se pose donc à nous la nécessité d'imaginer, d'explorer, d'introduire des formes d'expression démocratique au niveau mondial, d'ouvrir partout où il est possible des brèches dans l'autocratie du système des relations internationales. C'est là un immense défi, mais les peuples ne se posent que les questions qu'ils peuvent résoudre.